



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires

Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Dossier suivi par : Magali BORRE *h*
Tél. : 03 87 34 33 13
Fax : 03 87 34 34 19
Mél : magali.borre@moselle.gouv.fr
Réf. : MB/RS

Office National des Forêts

3, Boulevard Paixhans

57000 METZ

A l'attention de M. Philippe HARDY

**Objet : Dossier de déclaration pose de 2 buses sur le territoire de la commune de WUISSE
Accord immédiat de déclaration**

Metz, le 09 avril 2014

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux en cours d'eau sur le territoire de la commune de WUISSE**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 01 avril 2014
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2014-00025
- Dossier réalisé par : ONF (M. Philippe HARDY)

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de WUISSE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER